ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 MAI 2023

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Klépierre SA (la « **Société** ») aux seules fins de présentation lors de l'assemblée générale de ses actionnaires du 11 mai 2023. Ce document ne doit pas être reproduit ou diffusé, en tout ou partie, par une personne autre que la Société.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification et aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est donnée sur celles-ci, et aucune garantie ne peut être donnée sur le caractère à jour, complet ou correct des informations ou opinions que ce document contient.

Ni la Société, son groupe, leurs dirigeants ou employés ne seront tenus responsables de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou à un tout autre titre en relation avec ou en conséquence de ce document.

Le point sur l'activité 2023 peut contenir certaines déclarations d'attentes futures ou des déclarations prospectives. Bien que la Société pense que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. Pour une description détaillée des risques, veuillez-vous référer à la section « Gestion des risques et contrôle interne » du document d'enregistrement universel 2022 de la Société. Sous réserve des exigences réglementaires, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement ces énoncés prospectifs.

En cas de divergences entre les informations contenues dans ce document et les documents publics, ces derniers prévaudront. Ce document ne constitue pas une offre de vendre ou une invitation ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat de titres, et ne pourra servir de base à ou être utilisé pour toute offre, invitation ou autre contrat ou engagement dans toutes juridictions.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

A

CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

B

RAPPORT DE GESTION 2022 ET ACTIVITÉ DU 1ER TRIMESTRE 2023

C

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

D

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES 2022

E

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

F

QUESTIONS / RÉPONSES

G

VOTE DES RÉSOLUTIONS

- A -

CONSTITUTION
DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (1/2)

1. Une copie du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) incluant l'avis de réunion publié le 3 avril 2023, une copie du BALO incluant l'avis de convocation publié le 24 avril 2023 et une copie du Journal d'Annonces Légales incluant l'avis de convocation publié le 24 avril 2023
2. Une copie de la brochure de convocation adressée aux actionnaires nominatifs
3. Une copie des convocations adressées aux commissaires aux comptes (ainsi que les accusés de réception)
4. Les formulaires de vote par correspondance et les formulaires de vote par procuration des actionnaires représentés
5. La feuille de présence à l'assemblée générale
6. Une copie des statuts de la Société
7. Le document d'enregistrement universel 2022 de la Société, comprenant :
    i. Les comptes consolidés et les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (pages 126 à 188 et 193 à 214)
    ii. Le rapport du Directoire sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale et les projets de résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale (pages 336 à 361)
    iii. Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale, incluant notamment ses observations sur les comptes arrêtés par le Directoire et sur le rapport de gestion du Directoire (page 219)
    iv. Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale sur le gouvernement d'entreprise (pages 255 à 318)
    v. La description du programme de rachat d'actions (page 362)
    vi. Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2022 (pages 189 à 192 et 215 à 218)

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (2/2)

vii. Le rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière (pages 121 à 123)

8. Le texte des projets de résolutions

9. Les rapports des Commissaires aux comptes sur les projets d'autorisations financières

10. Le rapport spécial du Directoire relatif aux attributions gratuites d'actions

- B -

RAPPORT DE GESTION 2022 ET ACTIVITÉ DU 1ER TRIMESTRE 2023

La version complète du rapport de gestion peut être consultée dans le document d'enregistrement universel 2022 dont la table de concordance se trouve en pages 376 et 377

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

SOMMAIRE

01

NOTRE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE RSE

02

CASH-FLOW EN HAUSSE ET BILAN SOLIDE

03

T1 2023 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

04

DISTRIBUTION ET OBJECTIFS

01
NOTRE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE RSE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

LE LEADERSHIP INTERNATIONAL DE KLÉPIERRE EN MATIÈRE DE RSE A UNE NOUVELLE FOIS ÉTÉ LARGEMENT RECONNU EN 2022

GRESB 2022

CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION A LIST 2022 CLIMATE

EURONEXT

MSCI

SCIENCE BASED TARGETS DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

N°1 MONDIAL

#1 Global Retail Listed
#1 Europe Listed
#1 Europe Retail
#1 Retail Listed

Niveau « five stars »

Score : 98/100 (+1 pt)

LISTE A

Klépierre fait partie des 297 entreprises dans le monde à figurer sur la **liste A** du CDP sur le climat

INDICE CAC SBT 1.5

Intégration à une **nouvelle version de l'indice CAC 40 axée sur le climat,** composée d'entreprises en ligne avec l'objectif des 1,5 °C de l'Accord de Paris

NOTE AAA

Note la plus élevée obtenue pour la troisième année consécutive

TRAJECTOIRE 1,5 °C

En 2020, la stratégie bas carbone de Klépierre a été approuvée par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) **avec le plus haut niveau d'ambition**, c'est-à-dire alignée avec une trajectoire 1,5°C

GRÂCE AUX RÉSULTATS EXCEPTIONNELS DE LA PREMIÈRE PHASE DE SA STRATÉGIE RSE ACT FOR GOOD®

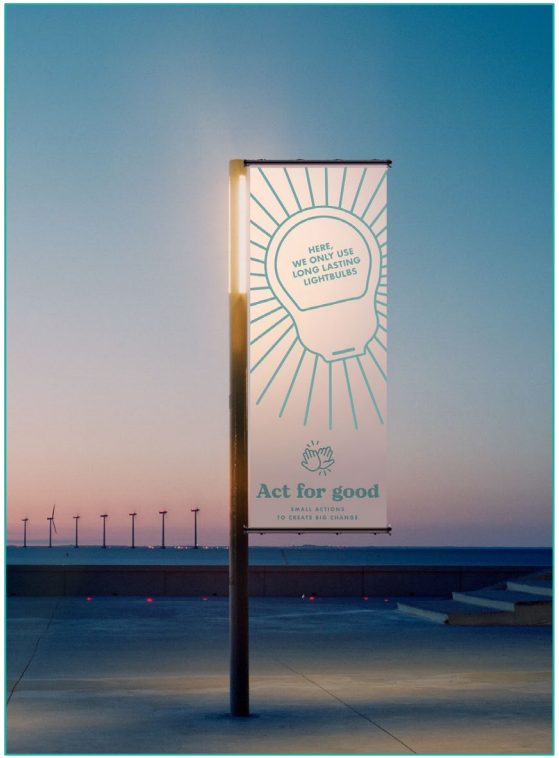

99,8 % taux moyen de réalisation de nos 32 objectifs

42 %
de réduction de l'intensité énergétique de notre portefeuille

82 %
de réduction des émissions des Scopes 1 et 2 de gaz à effet de serre (GES)

En 5 ans, 100 % de nos centres ont :

- contribué à l'emploi local ;
- organisé des collectes d'articles de seconde main au profit des communautés locales ;
- mis à disposition un espace destiné à promouvoir les acteurs locaux ;
- soutenu des initiatives citoyennes organisées par nos locataires.

02

CASH-FLOW EN HAUSSE ET BILAN SOLIDE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

NOUS AVONS DÉPASSÉ NOS OBJECTIFS 2022

2,30 € - 2,35 €

Objectif de cash-flow net courant par action présenté en février 2022

2,45 €

Objectif actualisé de cash-flow net courant par action présenté en juillet 2022

2,62 €

(en hausse de 20,1 % par rapport à 2021)

Cash-flow net courant par action pour 2022

+ 13 % par rapport au milieu de fourchette de l'objectif initial

UNE PERFORMANCE PORTÉE PAR DES FONDAMENTAUX SOLIDES

1 Nous disposons d'un portefeuille de très grande qualité

- Des centres commerciaux de premier plan au cœur des plus grandes villes d'Europe : zone de chalandise d'un million d'habitants avec un revenu par habitant supérieur de 20 % à la moyenne nationale
- Emplacement privilégié des enseignes pour leurs *flagships* (*drive-to-store*/expérience)

2 NOTRE VISION : SHOP. MEET. CONNECT.

RETAIL FIRST®

CLUBSTORE®

LET'S PLAY®

act4 good with Klépierre

3 Allocation de capital

- Politique relutive de rotation du capital *via* des cessions et des développements
- Solides ratios financiers
- Dividende en hausse

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENSEIGNES A CONTINUÉ D'AUGMENTER FORTEMENT

Variation du chiffre d'affaires des enseignes par rapport à 2021 par région

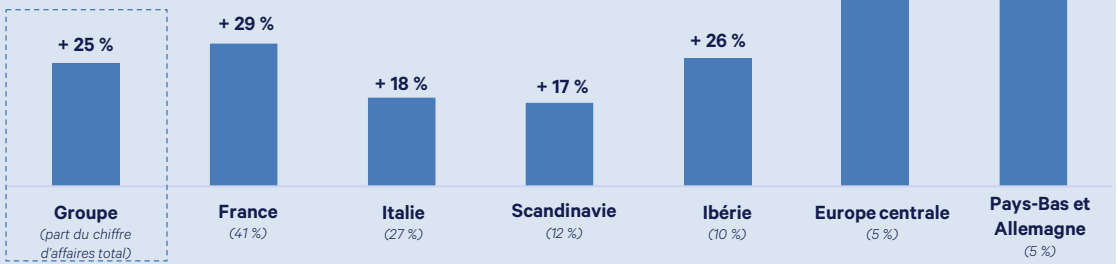

Variation du chiffre d'affaires des enseignes par rapport à 2021 par segment

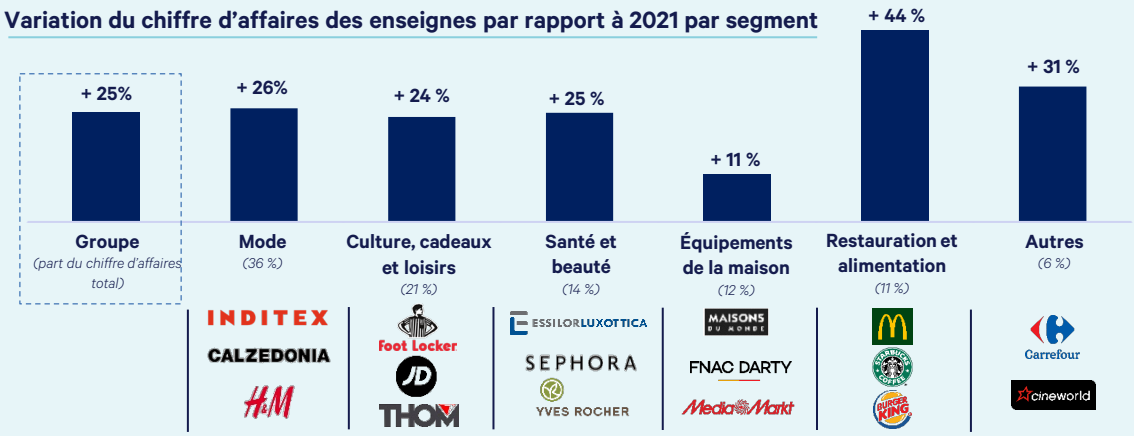

NB : les données relatives au chiffre d'affaires et à la fréquentation n'incluent pas la Turquie.

NOUS AVONS TIRÉ PARTI DE LA CROISSANCE DES ENSEIGNES EN DÉVELOPPEMENT

MINISO

4 nouveaux magasins

SKECHERS

4 nouveaux magasins

INDITEX

11 nouveaux magasins

JIMMY FAIRLY

3 nouveaux magasins

DEICHMANN

6 nouveaux magasins

CALZEDONIA

18 nouveaux magasins

RITUALS

7 nouveaux magasins

PRIMARK

3 nouveaux magasins

JD

11 nouveaux magasins

Normal

6 nouveaux magasins

IKEA

1 nouveau magasin

PANDORA

2 nouveaux magasins

NIKE

3 nouveaux magasins

NESPRESSO

2 nouveaux magasins

ACTION

3 nouveaux magasins

TOUS NOS FONDAMENTAUX OPÉRATIONNELS SONT EN HAUSSE

1 360 baux signés

Taux de réversion positif de 4,1 %, en plus de l'indexation de 3,7 %

26 % de nos magasins recommercialisés à de nouveaux locataires depuis 2020

Taux d'occupation élevé de 95,8 %, en augmentation de 110 points de base sur un an

Durée moyenne résiduelle des baux de 5,0 ans contre 4,7 ans en 2021 et 4,8 ans en 2019

Faible taux d'effort : **12,9 %**

ÉVOLUTION DES REVENUS LOCATIFS NETS

La comparaison par rapport à l'année dernière est **affectée par les fermetures de magasins survenues en 2021** en raison de la pandémie.

En excluant les contributions exceptionnelles, les revenus locatifs nets s'élèvent à 921,7 M€ en 2022 et constituent la base de la première année **non perturbée** depuis la pandémie.

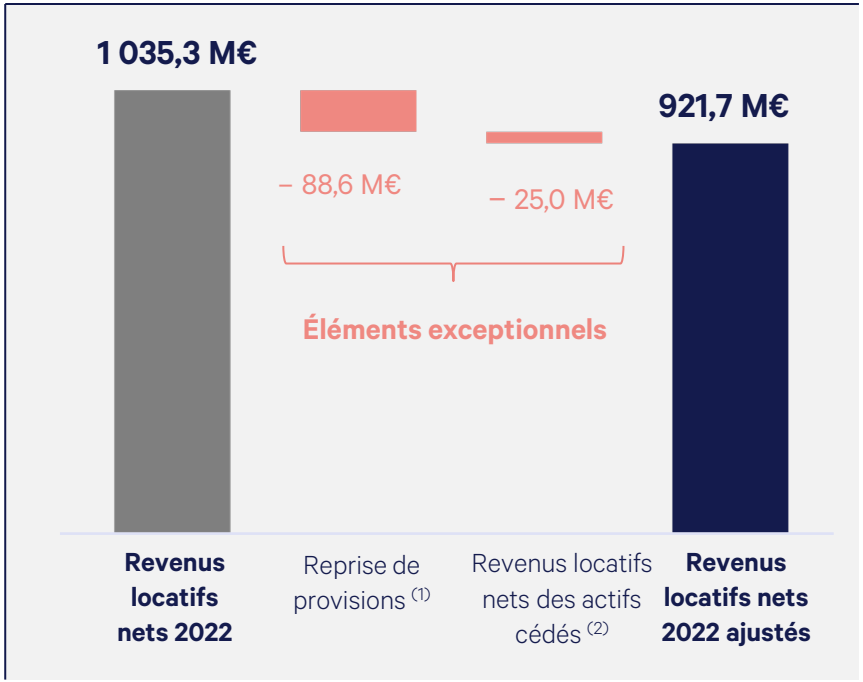

(1) Relative aux abattements de loyers et de charges et aux provisions pour créances douteuses comptabilisés en 2020 et 2021.
(2) Contribution aux revenus locatifs nets des actifs cédés en 2022.

LE RYTHME SOUTENU DES CESSIONS NOUS A PERMIS D'AMÉLIORER ENCORE LA QUALITÉ DE NOTRE PORTEFEUILLE…

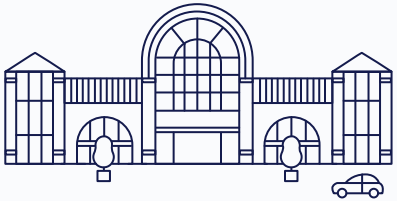

1 475 M€

de cessions (1) depuis le 1er janvier 2021, dont

602 M€

en 2022, en ligne avec les valeurs d'expertise (2)

Continuer à adapter le portefeuille afin de le recentrer sur les destinations privilégiées par les enseignes

Céder dans plusieurs pays et différents **types d'actifs :** centres commerciaux et actifs de commerce **non stratégiques**.

(1) Les montants de cessions excluent les droits de mutation et incluent les actifs sous promesse de vente. Part totale, hors droits de mutation.

(2) En 2022, le Groupe a cédé des actifs de commerce en ligne avec les valeurs d'expertise du mois de décembre 2021 (– 1,8 %).
En moyenne, l'ensemble des cessions réalisées depuis le 1er janvier 2021 a eu lieu avec une décote de 2,4 % par rapport à la valeur d'expertise, soit un rendement initial net moyen de 5,8 %.

… QUI EST FORTEMENT CONCENTRÉ SUR LES CENTRES COMMERCIAUX DOMINANTS

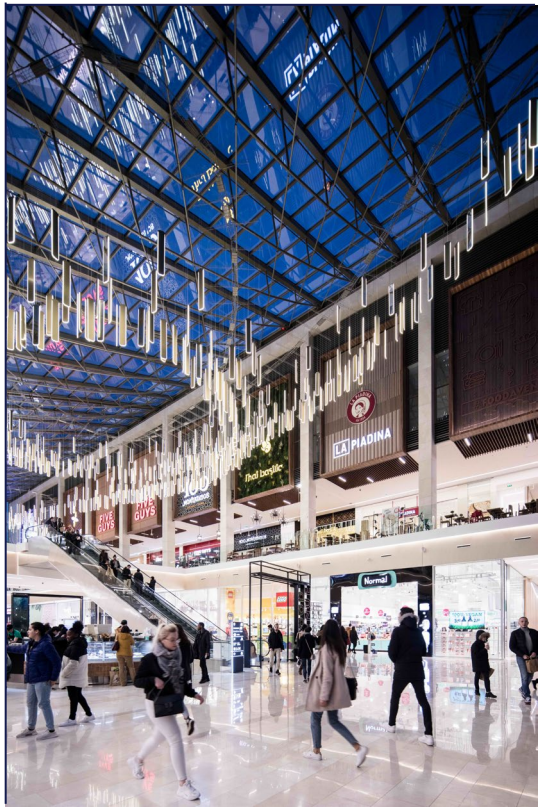

Les 20 principaux actifs représentent

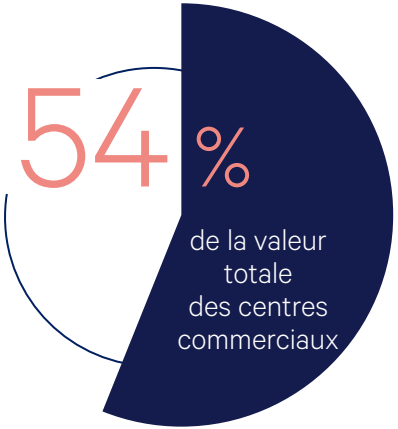

Les 70 principaux actifs représentent

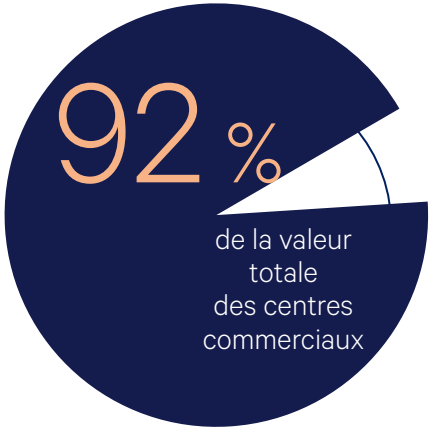

LE PRINCIPAL FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ L'OUVERTURE DE L'EXTENSION DE GRAN RENO

Investissement total de **142 M€** pour la rénovation et l'extension de 16 700 m², **entièrement loués**, avec un **rendement de 8 %.**

GRAN RENO

Fréquentation au-delà de nos attentes

+ 47 % par rapport à 2019 depuis l'ouverture (le 7 juillet 2022)

La fréquentation annuelle devrait atteindre 9 à 10 millions de visiteurs

Chiffre d'affaires des commerçants sur l'année supérieur aux objectifs, assurant un niveau soutenable de taux d'effort

49 M€ supplémentaires de chiffre d'affaires des commerçants depuis l'ouverture (6 mois)

L'EXTENSION DE GRAND PLACE SERA ACHEVÉE D'ICI À LA FIN 2023

Projet engagé

GRAND PLACE
Grenoble, France

Élargir notre offre de services et de loisirs.

Extension de **16 200 m²**

Pré-commercialisation : 89 %

Investissement total : 65 M€

Rendement : environ 8 %

MAREMAGNUM CHOISI PAR TIME OUT MARKET POUR OUVRIR SON DEUXIÈME CONCEPT EN EUROPE

Projet engagé

MAREMAGNUM

Barcelone, Espagne

Le *rooftop* de Maremagnum accueillera le premier Time Out Market d'Espagne et deviendra le nouveau lieu incontournable de la scène culinaire de Barcelone.

5 200 m²

Ouverture au S1 2024

Investissement total : 15 M€

Rendement : 13,5 %

Time Out MARKET

DE SOLIDES RATIOS FINANCIERS

Baisse de la dette nette de 1,6 Md€ depuis le 1er janvier 2021

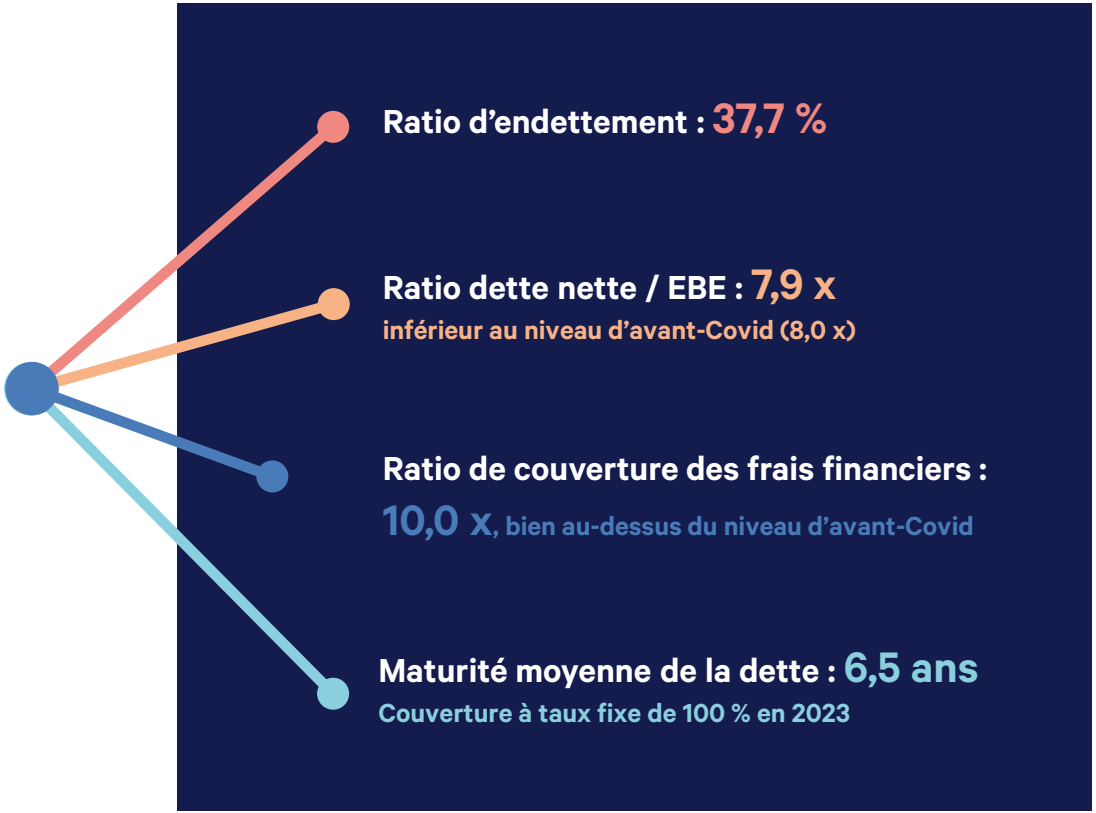

ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Évolution de l'EPRA NTA par action sur 12 mois *En euros par action*	
EPRA NTA au 31/12/2021	**31,20**
Cash-flow	2,62
Réévaluation des actifs immobiliers à périmètre constant	– 0,25
Dividende (remboursement d'apport)	– 1,70
Dépenses d'investissement	– 0,44
Effets de change et autres	– 0,53
EPRA NTA au 31/12/2022	**30,90**

Actif net réévalué EPRA	Décembre 2021	Juin 2022	Décembre 2022
EPRA NRV	35,1 €	34,5 €	34,7 €
EPRA NTA	31,2 €	30,6 €	30,9 €
EPRA NDV	27,1 €	29,2 €	29,9 €

EPRA NTA

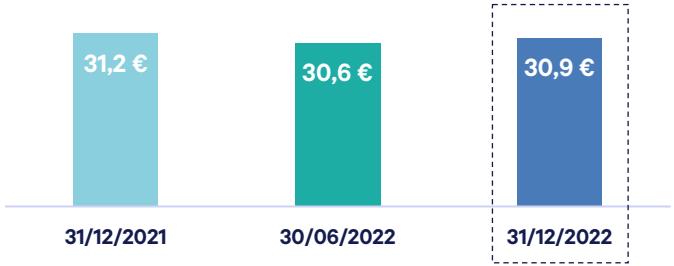

03
T1 2023:
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

CHIFFRE D'AFFAIRES ET FRÉQUENTATION (PAR RAPPORT À 2022)

Variation à périmètre constant du chiffre d'affaires des commerçants par rapport à 2022, part totale

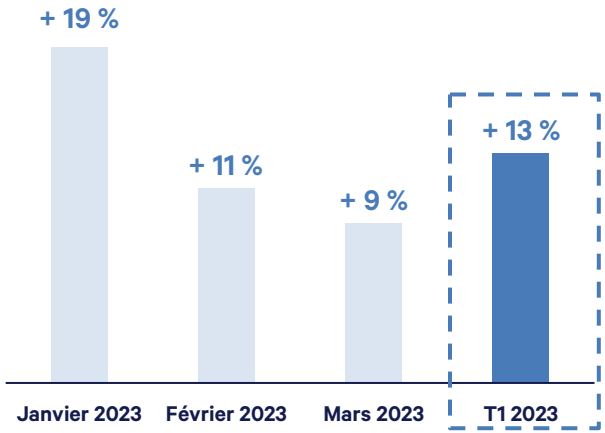

Variation à périmètre constant de la fréquentation par rapport à 2022

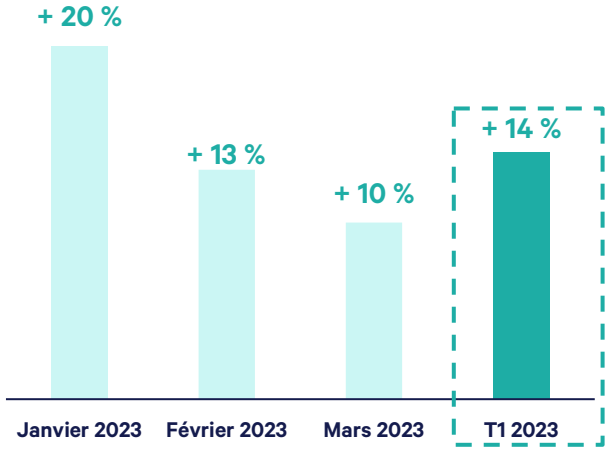

Le chiffre d'affaires des commerçants a continué sa **forte progression** pendant le premier trimestre 2023, augmentant de 13 % par rapport à 2022. L'évolution a été positive tout au long de la période, avec un pic en janvier (+ 19 %).

La fréquentation a également augmenté de 14 % au premier trimestre par rapport à 2022.

NB : les chiffres d'affaires et la fréquentation n'incluent pas la Turquie. La variation s'entend sur une base comparable de magasins.

CHIFFRE D'AFFAIRES DES COMMERÇANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR SEGMENT (PAR RAPPORT À 2022)

Chiffre d'affaires des commerçants par zone géographique : T1 2023 vs. T1 2022

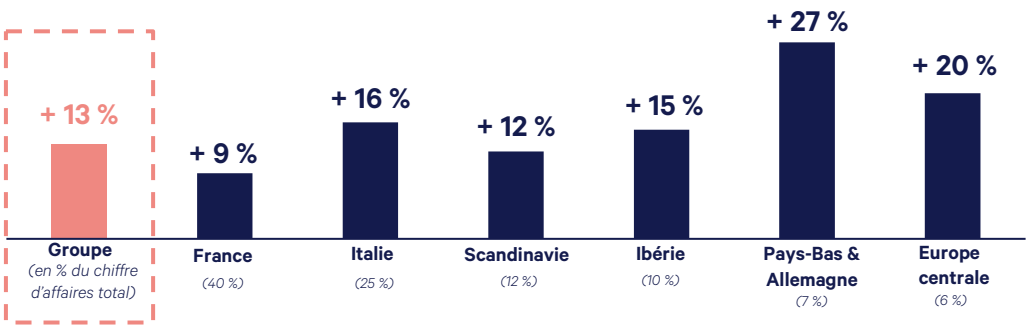

Chiffre d'affaires des commerçants par segment : T1 2023 vs. T1 2022

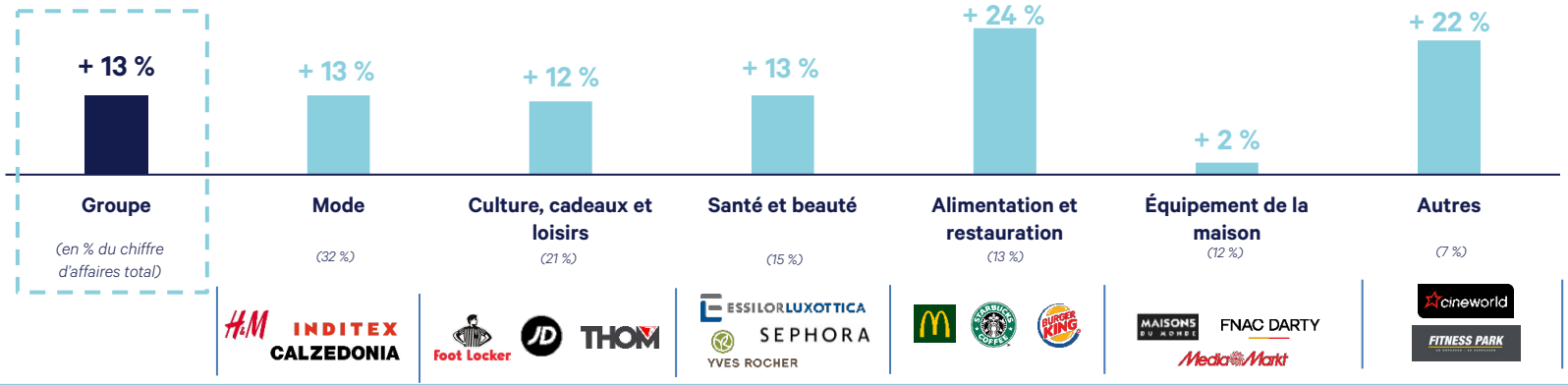

NB : les données n'incluent pas la Turquie. La variation s'entend sur une base comparable de magasins.

OPÉRATIONS ET FINANCEMENT : FAITS MARQUANTS

OPÉRATIONS

REVENUS LOCATIFS NETS

+ 6,2 %
ajusté des cessions et développements

TAUX D'OCCUPATION

95,7 %,
en hausse de 100 points de base sur un an

FINANCEMENT

530 millions d'euros de financement à long terme ont été conclus et utilisés depuis le début de l'année, avec une maturité moyenne de **6,4 ans**

Renouvellement **d'une ligne de crédit renouvelable de 300 M€ d'une maturité de cinq ans**

04

DISTRIBUTION ET OBJECTIFS

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

NOUS PROPOSONS UNE AUGMENTATION DE 3 % DU DIVIDENDE EN NUMÉRAIRE À 1,75 € PAR ACTION

Dividende proposé de **1,75 €**
en hausse de 3 % par rapport à 2021

Taux de distribution de **75,4 %** (1)

Le dividende proposé est composé de deux versements :

- 0,87 € par action payé le 30 mars 2023
- 0,88 € par action qui sera versé le 11 juillet 2023

Sur la base de la capacité de distribution, le dividende proposé se compose des éléments suivants :

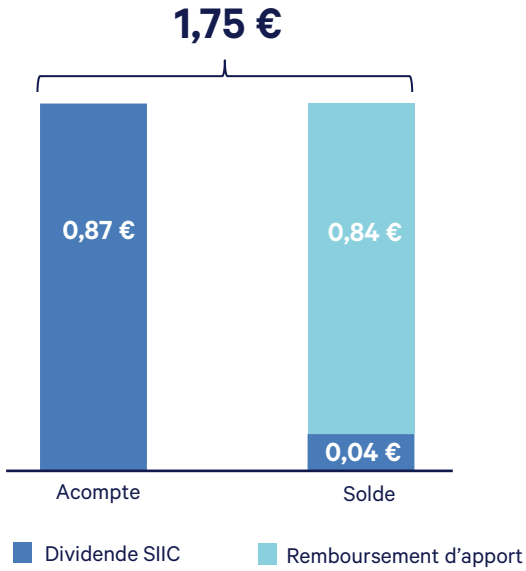

(1) Dividende / Cash-flow net courant (part du Groupe), hors reprise de provisions sur loyers et charges relatifs à 2020 et 2021.

NOUS PRÉVOYONS UNE AUGMENTATION DE 5 % DU CASH-FLOW NET COURANT PAR ACTION EN 2023

Part du Groupe

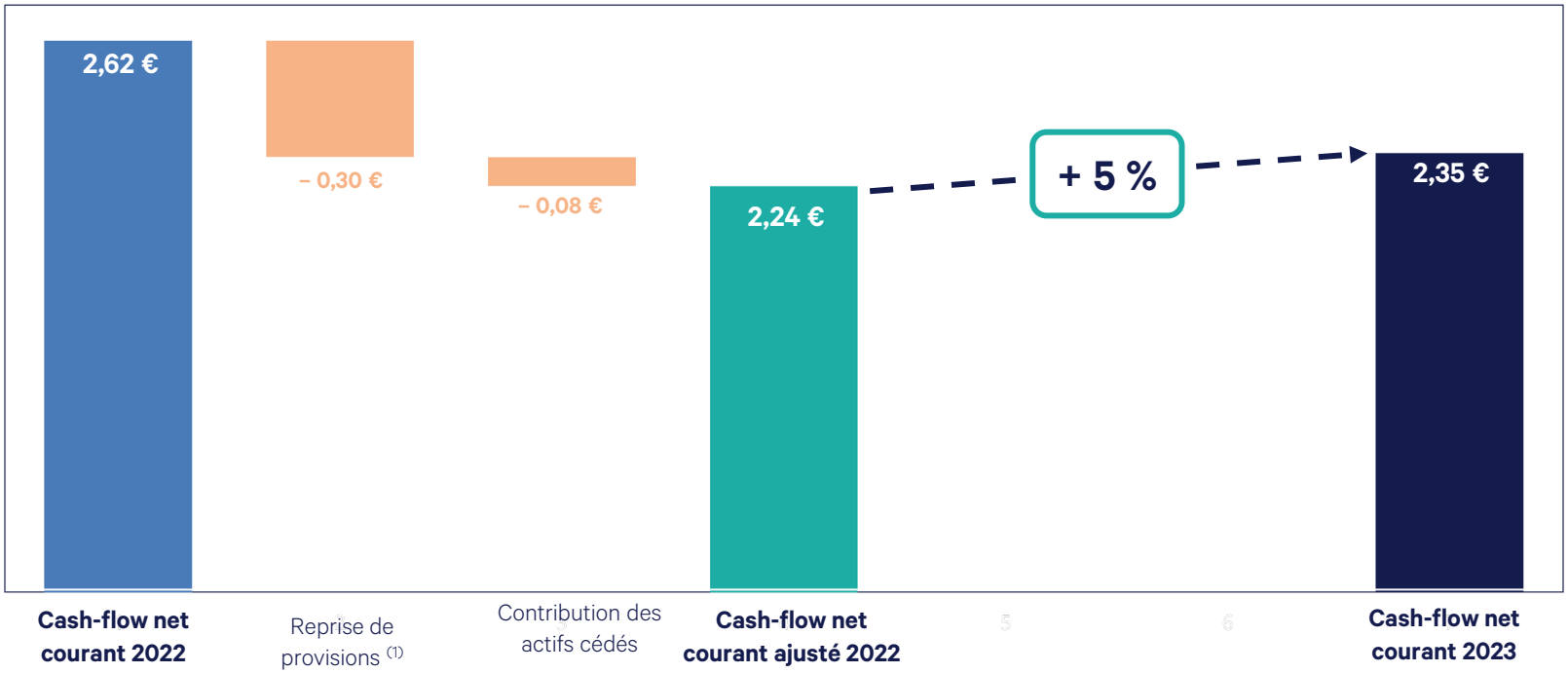

(1) Relative aux abattements de loyers et de charges et aux provisions pour créances douteuses 2020 et 2021.

PERSPECTIVES 2023 : UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE

Compte tenu de la performance du premier trimestre, Klépierre confirme ses prévisions pour **2023** et prévoit de générer un **cash-flow net courant par action de 2,35 €, en hausse de 5 % par rapport au chiffre ajusté pour 2022 de 2,24 €** (soit 2,62 € retraité de 0,30 € de reprises de provisions et 0,08 € relatif au cash-flow généré par les actifs cédés).

Ces prévisions supposent (i) le maintien de la dynamique du chiffre d'affaires des commerçants, (ii) la stabilité du taux d'occupation et (iii) la stabilité du taux de collecte par rapport à 2022.
Elles intègrent également l'impact sur les coûts de l'inflation prévue en Europe pour 2023 et le niveau actuel des coûts de financement.

- C -

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES ET SPÉCIAUX)

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- D -

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES 2022

La version complète de ce rapport peut être consultée en page 219 du document d'enregistrement universel 2022

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- E -

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La version complète de ce rapport peut être consultée en pages 255 et suivantes du document d'enregistrement universel 2022

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- F -

QUESTIONS / RÉPONSES

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- G -

VOTES DES RÉSOLUTIONS

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (1/6)

Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés (résolutions 1 et 2)

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende (résolution 3)

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende

Conventions réglementées (résolutions 4 à 6)

- Approbation de l'avenant au contrat de travail de Monsieur Jean-Michel Gault avec Klépierre Management SNC conclu le 27 juin 2022, soumis volontairement au régime prévu à l'article L. 225-86 et suivant du Code de commerce
- Approbation du protocole d'accord transactionnel conclu entre la Société, Klépierre Management SNC et Monsieur Jean Michel Gault dans le cadre de la cessation de ses fonctions de salarié de Klépierre Management SNC, soumis volontairement au régime prévu à l'article L. 225-86 et suivant du Code de commerce
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (2/6)

Renouvellement des membres du Conseil de surveillance (résolutions 7 à 9)

- Renouvellement de Madame Catherine Simoni en sa qualité de membre du Conseil de surveillance
- Renouvellement de Madame Florence von Erb en sa qualité de membre du Conseil de surveillance
- Renouvellement de Monsieur Stanley Shashoua en sa qualité de membre du Conseil de surveillance

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (3/6)

Prise d'acte du non-remplacement des Commissaires aux comptes suppléants à la suite de leur non renouvellement (résolutions 10 et 11)

- Prise d'acte du non-remplacement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant à la suite de son non-renouvellement
- Prise d'acte du non-remplacement de la société Picarle & Associés aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant à la suite de son non-renouvellement

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (4/6)

Politique de rémunération 2023 du Conseil de surveillance et du Directoire (résolutions 12 à 14)

- Approbation de la politique de rémunération 2023 du Président du Conseil de surveillance et des autres membres du Conseil de surveillance
- Approbation de la politique de rémunération 2023 du Président du Directoire
- Approbation de la politique de rémunération 2023 des membres du Directoire, autres que le Président

Approbation des informations relatives à la rémunération 2022 du Président et des membres du Conseil de surveillance, du Président et des membres du Directoire, mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (résolution 15)

- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (5/6)

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de Surveillance, au Président et membres du Directoire (résolutions 16 à 20)

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur David Simon, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Jean Marc Jestin, en sa qualité de Président du Directoire

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Stéphane Tortajada, en sa qualité Directeur financier, membre du Directoire à compter du 22 juin 2022

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Jean Michel Gault, en sa qualité Directeur financier, membre du Directoire jusqu'au 21 juin 2022

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Beñat Ortega, en sa qualité de membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2022

COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mme Catherine SIMONI
Président
Membre indépendant

M. Steven FIVEL

Mme Rose-Marie VAN LERBERGHE
Membre indépendant

66,67 %
d'indépendants
(le président ayant une voix prépondérante)

5
réunions tenues en 2022

100 %
taux de participation moyen des membres aux réunions du comité

PRINCIPAUX TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS EN 2022

Gouvernance :

- Examen de la composition du Conseil et des Comités spécialisés
- Examen de la composition du Directoire
- Revue de l'indépendance des membres du Conseil de surveillance et étude des éventuelles relations d'affaires
- Évaluation triennale du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés
- Mise à jour du plan de succession des membres du Directoire de la Société et des principaux cadres dirigeants
- Point annuel sur la politique d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les hommes et les femmes

Rémunérations :

- Revue de la situation des mandataires sociaux et détermination de leur rémunération
- Définition de la politique de rémunération du Conseil de surveillance et du Directoire
- Examen des plans d'attribution d'actions gratuites 2022
- Examen des taux d'acquisition définitifs des actions de performance (pour les plans d'actions de performance arrivés à échéance)

LE VOTE DES ACTIONNAIRES EST SOLLICITÉ POUR :

Approuver la politique de rémunération pour 2023 :

- **du Président du Conseil de surveillance et des autres membres du Conseil de surveillance**
- **du Président du Directoire**
- **des membres du Directoire**

Résolutions 12 à 14

Approuver la rémunération au titre de 2022 sur la base de la politique de rémunération approuvée par la précédente assemblée générale :

- **du Président du Conseil de surveillance, du Président du Directoire et des membres du Directoire (article L. 22-10-9 du Code de commerce)**
- **de David Simon, Président du Conseil de surveillance**
- **de Jean-Marc Jestin, Président du Directoire**
- **de Stéphane Tortajada, Directeur financier, membre du Directoire à compter du 22 juin 2022**
- **de Jean-Michel Gault, Directeur financier, membre du Directoire jusqu'au 21 juin 2022**
- **de Beñat Ortega, Directeur des opérations, membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2022**

Résolutions 15 à 20

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR 2023 DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Reconduction des principes approuvés en 2016
- Enveloppe maximale de 688 000 €
- Part variable prépondérante

Résolution 12

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR 2023 DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (1)

INCHANGÉE PAR RAPPORT À CELLE DE 2022 – RESOLUTIONS 13 ET 14

Rémunération fixe

Président du Directoire :

825 000 €

Membres du Directoire (2) :

500 000 €

Rémunération variable court terme

Plafond fixé à 150 % de la rémunération fixe

Application de 2 composantes :

- **Composante quantitative** (100 % de la rémunération fixe) : objectif de *cash-flow* net courant par action
- **Composante qualitative** (50 % de la rémunération fixe) : critères individualisés

Rémunération variable long terme

Plafond fixé à 100 % de la rémunération court terme et reconduction des critères et grilles de performance 2022

Actions de performance soumises à des conditions de performance

(1) Les détails de la politique sont présentés aux pages 290 et suivantes du document d'enregistrement universel 2022

(2) Il est précisé que par délibérations en date du 14 février 2023, le Conseil de surveillance a fixé la rémunération fixe annuelle de Stéphane Tortajada au titre de 2023 à 450 000 € (soit une rémunération inchangée par rapport à 2022 payable *prorata temporis* pour la période allant du 22 juin 2022 au 31 décembre 2022)

RÉMUNÉRATIONS 2022

RESOLUTIONS 15 A 20

Pour les membres du Conseil de surveillance, les rémunérations ont atteint au total 688 000 € et ont été versées conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale de 2022.

Pour les membres du Directoire, les rémunérations versées ou dues au titre de 2022 ont été déterminées sur la base de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale de 2022 :

(en €)	Fixe	Variable court terme	Variable long terme[(a)]	Divers
Jean-Marc JESTIN	789 658	1 184 486	816 430	45 804
Stéphane TORTAJADA	237 945	356 918	235 491	8 707
Jean-Michel GAULT	226 192	294 049	-	21 260
Beñat ORTEGA	38 219	-	-	-

(a) Valorisation IFRS.

Les explications détaillées figurent aux pages 298 et suivantes du document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (6/6)

Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société d'une durée de 18 mois non utilisable en période d'offre publique (résolution 21)

- Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société d'une durée de 18 mois non utilisable en période d'offre publique

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

22. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

23. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

24. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public autre que celles mentionnées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

25. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

26. Délégation de compétence à donner pour une durée de 26 mois au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

27. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

28. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

29. Limitation globale des autorisations d'émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (1/2)

30. **Avis consultatif sur l'ambition et les objectifs de la Société en matière de lutte contre le changement climatique**

LE GROUPE A ANNONCÉ UNE NOUVELLE AMBITION RSE POUR 2030

act4good with Klépierre

Bâtir la plateforme de commerce la plus durable

ATTEINDRE LE NET ZÉRO CARBONE

AGIR AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS

DÉVELOPPER LES TALENTS

PROMOUVOIR DES MODES DE VIE DURABLES

ATTEINDRE LE NET ZÉRO CARBONE EN 2030 : LE CŒUR DE LA STRATÉGIE CLIMATIQUE DU GROUPE

Résolution 30 « *Say on climate* »

OBJECTIFS 2030

SCOPES 1 ET 2	SCOPE 3
Réduire drastiquement nos émissions directes de gaz à effet de serre	Engager les acteurs de notre chaine de valeur dans la réduction des émissions induites par nos activités
Un portefeuille net-zéro carbone	-20 % de consommation d'énergie pour nos locataires *(dont les émissions représentent 5 % du scope 3 total)* -40 % d'émissions liées au transport des visiteurs *(qui représentent 95 % du scope 3 total)*

PLAN D'ACTION

Réduction de la consommation d'énergie de nos actifs	Approvisionnement en énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable sur sites	Contribution carbone pour les émissions résiduelles	Accompagnement des locataires pour la réduction de l'empreinte carbone de leurs boutiques	Développement des infrastructures de mobilité douce, engagement des visiteurs
2030 : Atteindre une efficacité énergétique moyenne pour l'ensemble du portefeuille de 70 kWh/m²	2030 : Maintenir un approvisionnement exclusif en électricité d'origine renouvelable et augmenter la part de renouvelable pour les autres sources d'énergie consommée	2030 : Équiper nos 40 plus grands centres commerciaux d'unités de production d'énergie renouvelable et viser jusqu'à 30% d'autoconsommation sur ces sites	2030 : La contribution carbone ne sera utilisée qu'en dernière intention, pour compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles	2030 : Mesurer les consommations d'énergie privatives des locataires de nos centres commerciaux et les aider à réduire de 20 % leurs consommations d'énergie Intégrer à tous nos nouveaux projets de développement/rénovation des solutions bas carbone et accompagner nos locataires dans la conception de boutiques bas carbone (travaux structurels et aménagements)	2030 : Améliorer les infrastructures de mobilité douce ou moins carbonée (moderniser les infrastructures piétonnes ou cyclistes, intensifier le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques…) Développer des programmes d'incitation auprès des visiteurs des centres commerciaux pour les encourager à utiliser des modes de transports responsables

LES 3 AUTRES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE POUR BÂTIR LA PLATEFORME DE COMMERCE LA PLUS DURABLE

act4good with Klépierre

SERVIR LES COMMUNAUTÉS

TOUS nos centres commerciaux

- développeront un projet ayant un impact à long terme pour les communautés locales (projets « Giving Back »)
- proposeront des services responsables aux visiteurs (stations de recyclage/réparation, points de collecte de vêtements, etc.)
- assureront un niveau élevé d'inclusion

Doter **1** centre commercial par territoire **d'un programme d'aide aux sinistrés**

AGIR EN CONTRIBUTEUR LOCAL

DÉVELOPPER LES TALENTS

50 000 talents développés à travers l'Europe

Atteindre **40 %** de femmes dans les équipes de direction et parmi les 100 plus hauts postes à responsabilité, sans écart de rémunération

Intégrer systématiquement au moins **1** critère RSE dans les évaluations de performance de tous nos collaborateurs

AGIR EN DÉVELOPPEUR DE COMPÉTENCES

PROMOUVOIR DES MODES DE VIE DURABLES

50 millions de visiteurs orientés vers des modes de vie durables

Organiser au moins **3** événements responsables par an pour sensibiliser les visiteurs aux modes de vie durables

Tous les **2** ans organiser un concours pour soutenir et promouvoir trois acteurs engagés dans la transition bas-carbone

AGIR EN ACTEUR DU CHANGEMENT

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (2/2)

31. **Pouvoirs pour formalités**

AGENDA

7 juillet 2023
Détachement du solde du dividende

11 juillet 2023
Paiement du solde du dividende

1er août 2023
Résultats du premier semestre 2023 (après bourse)

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®